REPUBLIQUE DU BURUNDI
PARTI UPRONA
Tél.22.5089
B.P. 1810 BUJUMBURA.

DECLARATION DU PARTI UPRONA N° 008 / 2006 SUR LE COMMUNIQUE FINAL DU CONGRES TENU PAR LE CNDD-FDD, LE SAMEDI 03 JUIN 2006.

A l'issue de son congrès tenu à Bururi le samedi 03 juin 2006, le CNDD-FDD a sorti un communiqué final par lequel il a notamment fustigé le travail des médias, des organisations de la société civile et des partis politiques.

Face au contenu de ce communiqué final, le Parti UPRONA porte à la connaissance de l'opinion publique ce qui suit :

1 La liberté d'expression est un droit inaliénable reconnu à tous les citoyens et à toutes les organisations civiles et politiques par la déclaration universelle des droits de l'homme et la Constitution de la République du Burundi. Il est donc inconcevable et incompréhensible que le Parti CNDD-FDD se permette de vouloir limiter ce droit et niveler par la base la liberté d'expression exercée légitimement et légalement par les média, la société civile et les partis politiques.

2. Les médias, la société civile et les partis politiques sont régis par des textes légaux spécifiques qui définissent sans équivoque le cadre de leurs activités respectives. Ces textes prévoient des sanctions en cas de violation de la loi. Si le CNDD-FDD se sent quelque part lésé par le travail de l'un ou l'autre de ces acteurs, il lui est loisible de saisir les instances habilitées à prendre des sanctions à l'encontre de ces organisations. Le CNDD-FDD n'a nullement la prérogative de se substituer à ces instances de

régulation et de contrôle du cadre de travail des médias, de la société civile et des partis politiques.

3. Le CNDD-FDD, parti qui a gagné les élections de 2005, ne doit organiser les affaires publiques que par le biais du gouvernement. Sinon, en tant que parti politique, la loi le place au même pied d'égalité que tous les autres partis politiques agréés. Il est donc inconcevable qu'il fasse des déclarations tendant à empiéter sur les prérogatives constitutionnelles dévolues au gouvernement.

4. Le temps de guerre et de la confrontation étant révolu, le Parti UPRONA recommande à tous les partenaires, y compris le CNDD-FDD de participer plutôt à l'œuvre commune de la reconstruction nationale. Dans ce cadre, si un problème réel se pose, la solution n'est pas de monter au créneau pour fustiger l'action des partenaires, mais bien au contraire de créer des cadres de dialogue et de concertation pour trouver des voies de sortie consensuelle et appropriées.

5. Le Parti UPRONA invite les médias, la société civile et les partis politiques à continuer leur travail sereinement, en jouissant pleinement de leur liberté d'expression dans le cadre défini par la loi. Il est en effet contre indiqué de se soumettre aux intimidations de qui que ce soit, fut-il le parti au pouvoir.

Fait à Bujumbura, le 06 / 06 / 2006

LE PRESIDENT DU PARTI UPRONA,
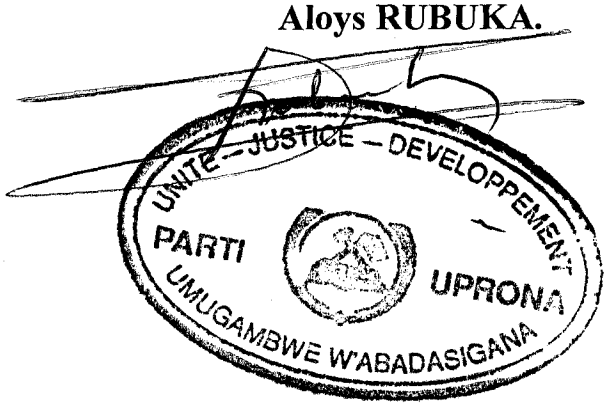
Aloys RUBUKA.